



Département de Meurthe-et-Moselle (54)

Commune de CHAMPIGNEULLES

*Enquête géologique concernant la création
d'un cimetière municipal*

Y. CHAMPETIER.

La municipalité de CHAMPIGNEULLES ayant décidé la création d'un second cimetière municipal, par délibération du 21 mai 1975, le géologue s'est rendu sur les lieux en compagnie du responsable des services techniques de la commune.

*

*

*

I - STATISTIQUES

La commune de CHAMPIGNEULLES présentait au recensement de 1975, une population de 5 997 habitants. Le nombre des décès survenus dans la commune depuis 1970, se répartit de la façon suivante :

1970	48	1973	56
1971	67	1974	72
1972	53	1975	23 (jusqu'au 21 mai)

En mai 1975, le cimetière communal ne disposait plus que de 250 concessions disponibles.

II - TERRAIN PREVU

L'implantation du nouveau cimetière est prévue au lieu-dit "Pièces Notre-Dame", sur les parcelles n° 39, 135, 134, 43, 52 A, de la section AE du Cadastre.

Il s'agit d'un emplacement anciennement occupé par une carrière d'argiles pour briquetterie et comblé lors des travaux de création de l'Autoroute A 31, qui passe immédiatement au Sud-Est et à l'Est des 40 000 m² prévus pour l'établissement du nouveau cimetière.

III - NATURE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE DU SUBSTRATUM

Comme il a été signalé au paragraphe précédent, l'emplacement du nouveau cimetière correspond à une ancienne carrière, ouverte dans les argiles noires pyriteuses du Toarcien. Ces argiles en surface, sont oxydées et présentent alors une couleur brune.

Une fosse a été creusée pour la visite du géologue, et permet de bien reconnaître la nature argileuse du substratum. Il faut cependant noter qu'il s'agit d'argiles noires du Toarcien rapportées lors des travaux autoroutiers de l'A 31 et qui ont été utilisées pour le comblement de la carrière. Nous sommes donc en présence d'un substratum argileux artificiel de même nature que le substratum géologique et ne présentant pas de différenciation pédologique.

IV - DANGER DE CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES

Etant donné la nature argileuse du terrain constituant le substratum de la zone prévue pour la création du nouveau cimetière, il ne se présente pas de risque de contamination des eaux souterraines. Par ailleurs, la commune est pourvue d'un réseau d'alimentation en eau potable.

Compte tenu de la nature argileuse du substratum et de la pente des terrains, il y a lieu de prévoir un drainage correct du cimetière prévu, afin d'éviter un ruissellement non contrôlé de sa surface.

V - TEMPS DE ROTATION

Etant donné la nature argileuse du terrain choisi pour l'implantation du nouveau cimetière, il faut prévoir que les fosses seront creusées en milieu très peu favorable à une combustion rapide des corps, par suite du manque d'activité bactérienne et de la saturation en eau.

Comme cela se pratique parfois lorsque l'on se trouve en présence de substratum argileux (Ville de CHALIGNY), il y aurait peut-être lieu de surcreuser les fosses afin d'y placer un lit de gravier aérant le fond de celles-ci.

Un temps de rotation minimum de quinze à vingt ans peut être requis.

VI - CONCLUSION

Le géologue, après enquête sur les lieux, examen du site géologique, de la nature du substratum géologique et rapporté, donne un AVIS FAVORABLE au projet de création d'un cimetière municipal, sur les parcelles cadastrales prévues par la commune et rappelées dans le présent rapport.

Vu,

NANCY, le 2 mai 1976

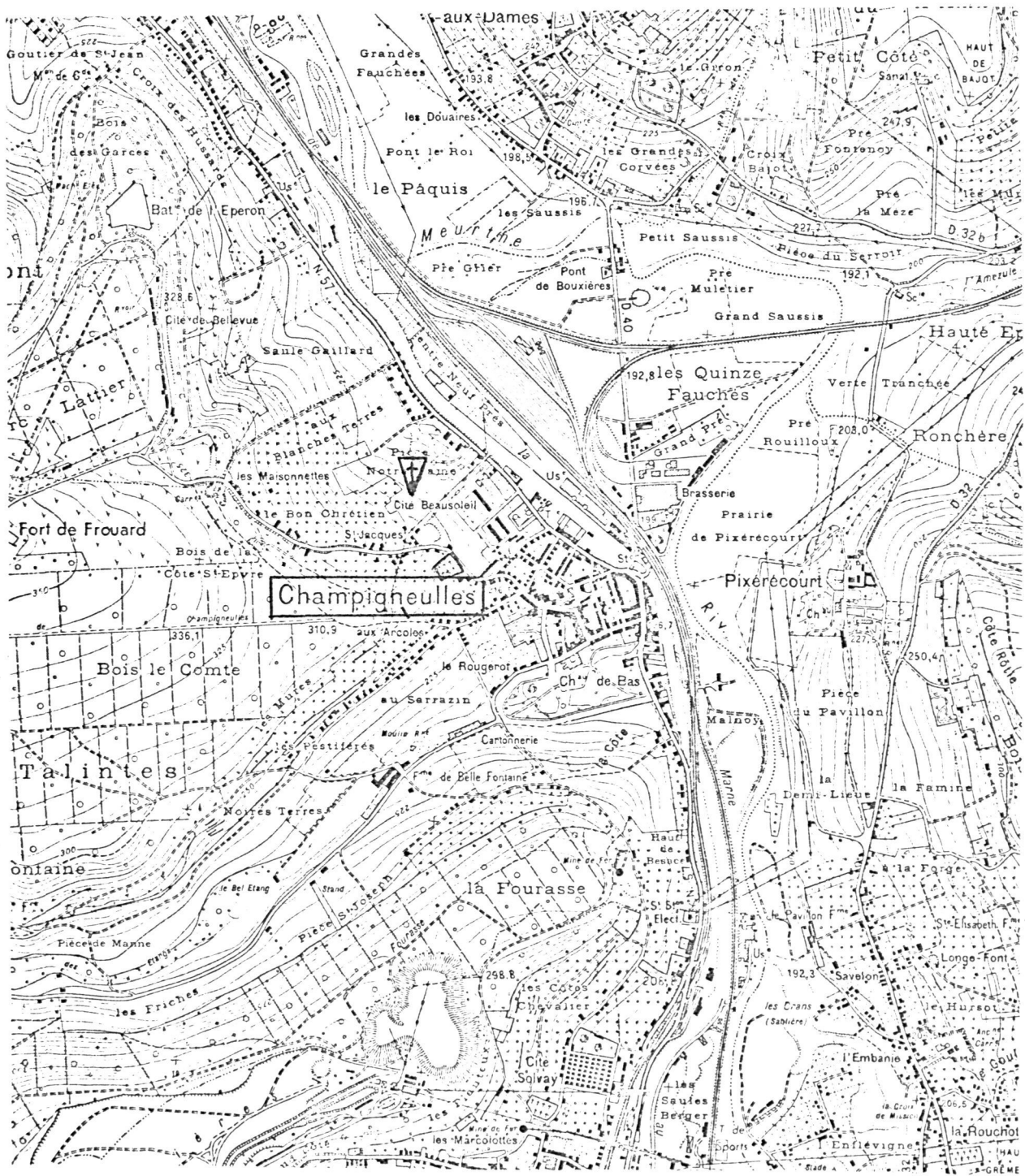


L. DEMASSIEUX,
Collaborateur Principal
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département de Meurthe-et-Moselle



Y. CHAMPETIER,
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département de Meurthe-et-Moselle

Echelle 1/25.000ème



Emplacement du nouveau cimetière.